

SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 avril 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

121-04-2013

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 8 mars 2013

1.1.2 Procès-verbal du 18 mars 2013

1.1.3 Procès-verbal du 3 avril 2013

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui Sainte-Lucie-des-Laurentides

1.2.1.2 Demande d'achat du «Play Station»

1.2.2 Vallacquois

1.3 Affaires juridiques

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Règlement 370-13-02

1.4.2 Règlement 367-12-01

1.5 Calendrier des séances du conseil municipal

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Affectation du fonds réservé pour parcs

2.4 Transfert de poste budgétaire : incendie

2.5 Vente terrain 3418-85-0546

2.6 Ententes de paiements

2.6.1 Entente de paiement 3915-70-3419

2.6.2 Suivi entente de paiement 3915-68-7889

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

- 2.7 Bureaux supplémentaires salle des loisirs
- 2.8 Ordinateurs : licences Office
- 2.9 Contribution Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs
- 2.10 Échange de terrain

3. Ressources humaines

- 3.1 Vacances employés 2013
- 3.2 Embauche adjointe en environnement
- 3.3 Triangle communications
- 3.4 Indexation salaire des employés
- 3.5 Ajustement semaine de travail

4. Ressources matérielles et immobilières

5. Sécurité publique

- 5.1 Quote part pour l'utilisation des fréquences

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Planification des travaux de voirie 2013
- 6.2 Sondage chemin Beaupré
- 6.3 Soumissions rétrocaveuse

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Dérogation mineure et PIIA
 - 7.1.1 Demande du 1967 ch. du Lac-Quenouille
 - 7.1.2 Demande du 690 ch. de Val-des-Lacs
 - 7.1.3 Tour Cycliste : Gran fondo
- 7.2 Régie intermunicipale des Trois-Lacs
 - 7.2.1 Rapport financier 2012
- 7.3 Fermette éducative – opinion urbanistique

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sport, loisirs et culture
 - 8.1.1 Activité « Vernissage exposition de Daniel Kempa » le 23 mars 2013
 - 8.1.2 Activité « Fête des bénévoles » du 20 avril 2013
 - 8.1.3 Camp de jour 2013
- 8.2 Sentiers pédestres/Laurentides en forme
- 8.3 Familles et aînés
- 8.4 Environnement
- 8.5 Embellissement
- 8.6 Bibliothèque
 - 8.6.1 Commandites d'ordinateurs
- 8.7 Comité de la culture
- 8.8 Publicité organisation événement

Période de questions

Ajournement de l'assemblée au 18 avril 2013

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 8 mars 2013

122-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 mars 2013 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 99-03-2013, remplacer « au montant de 66 500\$ » par « au montant de 69 270\$ » et remplacer « monsieur Denis Tremblay émettant sa dissidence » par « monsieur Denis Tremblay s'abstenant en étant en conflit d'intérêt ».

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

À la résolution numéro 109-03-2013, remplacer « panneaux » par « balises de sentiers ».

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 18 mars 2013

123-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 18 mars 2013 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 114-03-2013, remplacer « Madame Berthe Bélanger, mairesse est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande. » par « Madame Berthe Bélanger, mairesse ou monsieur Sylvain Michaudville, directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande ou de fournir toutes les informations nécessaires ».

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 3 avril 2013

124-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2013.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

125-04-2013

CONSIDÉRANT QUE les lots numéros 13 à 19 du rang IV du canton de Doncaster situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides constituent un terrain désigné par le séquentiel numéro 69 des terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la convention de gestion territoriale des TPI signée en décembre 2002, ce séquentiel relève de la gestion de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est également assujetti au Règlement sur les carrières et sablières et à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve plusieurs milieux humides et un sentier provincial de motoneige situés en bordure ou à l'intérieur du périmètre visé par le projet de carrière;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides assujettit cette portion de TPI à une affectation résidentielle et de récréation où les sites d'extraction ne sont pas considérés comme des usages compatibles avec le secteur environnant

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

et que le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides a émis un avis à cet effet au MRN;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le projet de sentier intervillages passe directement sur le sommet de cette montagne qui fait l'objet du projet de carrière;

CONSIDÉRANT QUE l'impact négatif du transport de matériel et du bruit découlant de l'exploitation d'une carrière dans un secteur environnant dominé par la villégiature et un aménagement forestier et récréotouristique à caractère extensif;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité de ce projet avec la vision de développement pour ce secteur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, en vertu de ses résolutions numéros 11-05-063 et 11-10-161, et la MRC des Laurentides, en vertu de sa résolution numéro 2011.05.5198 se sont opposées à ce projet de carrière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a émis ce bail exclusif le 10 janvier 2013 et qu'il n'a pas informé la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides ni la MRC des Laurentides suite à l'émission de ce bail;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles n'a jamais donné suite à notre requête d'annuler la demande de bail exclusif sur les lots 13 à 19 du rang IV et qu'il n'a jamais tenu compte de notre opposition;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a émis un certificat d'autorisation le 30 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas démontré l'acceptation social de son projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs appuie la mobilisation des citoyens et demande à la ministre des Ressources naturelles de révoquer le bail exclusif accordé sur les lots 13, 14 et 15 du rang IV et un moratoire d'ici l'adoption de la nouvelle Loi pour l'émission de tout nouveau bail exclusif;

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs demande également au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de révoquer le certificat d'autorisation à l'égard de la carrière.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

1.2.1.2 Demande d'achat du «Play Station»

126-04-2013

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une console de jeu Play Station appartenant à la Municipalité par madame Lucie Desormeaux du 10 avril dernier;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat du jeu au montant de 20\$.

ADOPTÉE

1.2.2 Vallacquois

127-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la prochaine parution du bulletin municipal le Vallacquois du mois de mai 2013 dans les limites du budget.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 370-13-02

128-04-2013

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 15 février 2013 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement lors de l'assemblée du 15 février 2013 ;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 370-13-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but de modifier certaines dispositions et exigences réglementaires concernant l'émission de permis et de certificats.

ADOPTÉE

1.4.2 Règlement 367-12-01

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

1.5 Calendrier des séances du conseil municipal

129-04-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, de modifier le calendrier des assemblées régulières à 19 h aux dates suivantes :

Mercredi le 8 mai 2013
Mercredi le 12 juin 2013
Mercredi le 10 juillet 2013
Mercredi le 7 août 2013
Mercredi le 11 septembre 2013

ADOPTÉE

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

130-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°2008 à n°2015 et des chèques n°4969 à n°5075 et considérer l'annulation du chèque n°2015, pour un montant total de 210 801.71\$.

Paiements par internet du 17 janvier 2013 au 3 avril 2013 pour un montant de 66 736.82\$ pour un grand total de déboursés de 277 538.53\$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

131-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de mars 2013 au montant de 37 320.81\$.

ADOPTÉE

2.3 Affectation du fonds réservé pour parcs

132-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'affecter le fonds réservé pour parcs au montant de 7 644.48\$ relatif à l'achat du terrain matricule 4016-55-0571.

ADOPTÉE

2.4 Transfert de poste budgétaire : incendie

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

2.5 Vente terrain 3418-85-0546

133-04-2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de publiciser la vente du terrain matricule 3418-85-0546 par le biais du bulletin municipal le Vallacquois, par le site Internet de la Municipalité, par l'Association des propriétaires du Développement Tremblant Nord ainsi que par les journaux locaux.

ADOPTÉE

2.6 Ententes de paiements

2.6.1 Entente de paiement 3915-70-3419

134-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente de paiement déposée par le propriétaire du matricule 3915-70-3419 pour le paiement des taxes selon l'échéancier suivant :

Paiements mensuels au montant de 230\$ du 15 avril 2013 au 15 mars 2014 pour un montant total de 2 760\$.

ADOPTÉE

2.6.2 Suivi entente de paiement 3915-68-7889

135-04-2013

CONSIDÉRANT la résolution 564-11-2012 approuvant l'entente de paiement déposée par les propriétaires du matricule 3915-68-7889 pour le paiement des taxes au montant de 249\$ par mois du 16 novembre 2012 au 16 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de prolonger le délai accordé jusqu'au 16 juin 2013.

ADOPTÉE

2.7 Bureaux supplémentaires salle des loisirs

Cette rubrique est reportée.

2.8 Ordinateurs : licences Office

Cette rubrique est reportée.

2.9 Contribution Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs

136-04-2013

CONSIDÉRANT la résolution 447-09-2012 permettant une avance de fonds de 700\$ pour l'achat de matériel nécessaire au comptoir de

SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013

dépannage alimentaire avant la création de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT la résolution 603-11-2012 offrant un don à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs au montant de 500 \$;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de :

Rescinder la résolution 603-11-2012 offrant un don à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs au montant de 500 \$ compte tenu de l'avance de fonds au montant de 700\$ offert par la Municipalité.

ADOPTÉE

2.10 Échange de terrain

137-04-2013

CONSIDÉRANT la résolution 488-10-2011 concernant l'échange de terrain entre la Municipalité de Val-des-Lacs et monsieur Mihoubi relatifs au partage des honoraires;

CONSIDÉRANT que les frais de Me Sylvie Plourde, notaire relatif à cet échange s'élèvent à 1 042.83 \$;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de déboursier un montant de 521.41\$ à monsieur Seddik Mihoubi.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Vacances employés 2013

138-04-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu d'accepter le calendrier des vacances des employés pour l'année 2013.

ADOPTÉE

3.2 Embauche adjointe en environnement

139-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Catherine Grondin à titre d'inspectrice adjointe en environnement pour 962 heures de travail au taux horaire de 15 \$.

Madame Catherine Grondin est une fonctionnaire désignée pour l'application de tous les règlements et lois en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

3.3 Triangle communications

Cette rubrique est reportée.

3.4 Indexation salaire des employés

140-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accorder les indexations salariales au taux de 2% aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE

3.5 Ajustement semaine de travail

141-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'ajuster le nombre d'heures de travail des employés suivants :

Véronique Cronier à 32 heures par semaine;
Stéphanie Russell à 32 heures par semaine.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique.

5. Sécurité publique

5.1 Quote part pour l'utilisation des fréquences

Cette rubrique est reportée.

6. Réseau routier, transport

6.1 Planification des travaux de voirie 2013

Cette rubrique est reportée.

6.2 Sondage chemin Beupré

142-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire parvenir un sondage aux résidents des chemins Beupré et Sarrasin concernant l'entretien du chemin Beupré.

SÉANCE ORDINAIRE

12 AVRIL 2013

ADOPTÉE

6.3 Soumissions rétrocaveuse

143-04-2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 437-09-2012 approuvant le règlement d'emprunt 429-12 décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse de marque John Deere ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre publique du 5 mars 2013 ;

COMPTE TENU de l'ouverture d'une seule soumission le 20 mars 2013 à 12 h 01 par le directeur général en présence de deux témoins, à savoir monsieur Farid Madaoui et monsieur Jonathan Ruffo;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Équipements Laurentien enr. pour une rétrocaveuse avec mât extensible, 4 roues motrice, modèle John Deere 310SJ au montant de 88 354.51\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogations mineures et PIIA

7.1.1 Demande du 690 chemin de Val-des-Lacs

144-04-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 11 mars 2013 a été déposée par Jean-Claude Patrice et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 6672 réalisé par Lucien Corbeil le 20 septembre 2005 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2013-03 est à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain avec un frontage de 44.81 m alors que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone, jointe au règlement de zonage pour tous les usages autorisés dans la zone concernée et que pour la zone RUC-1 le frontage minimum est de 50 m ;

CONSIDÉRANT l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone, jointe au règlement de zonage pour tous les usages autorisés dans la zone concernée et que pour la zone RUC-1 le frontage minimum est de 50 m ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement d'un terrain avec un frontage de 44.81 m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif recommande d'accepter la dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 1967 chemin du Lac-Quenouille

145-04-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 28 février 2013 a été déposée par Fanny Zacharjasz et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 14270 réalisé par Peter Rado le 7 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2013-04 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal situé à 5.76 m en marge de recul avant alors que l'article 40 et 42 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que pour la zone RR-8 la marge de recul avant est de 10 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que pour la zone RR-8 la marge de recul avant est de 10 m ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un bâtiment principal situé à 5.76 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la construction du bâtiment a été réalisée entre 1975 et 1984 ;

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT qu'entre 1975 et 1980 la marge de recul était de 40 pieds à partir du centre du chemin ;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation le bâtiment serait à +/- 40 pieds du centre du chemin ;

CONSIDÉRANT que 2 certificats de localisation illustre des distances différentes ;

CONSIDÉRANT que la largeur de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille est variable sur la matrice graphique ;

CONSIDÉRANT que les photos du dossier d'évaluation ne sont pas datées ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3 Tour Cycliste : Gran fondo

146-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs manifeste une intention favorable relativement au tour cycliste Grand Fondo ayant lieu le 7 septembre 2013 à condition que la visibilité de la municipalité soit mise en évidence.

ADOPTÉE

7.2 Régie intermunicipale des Trois-Lacs

7.2.1 Rapport financier 2012

147-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

7.3 Fermette éducative

148-04-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise URBA+ Consultants concernant un avis urbanistique relatif au projet de fermette éducative au montant de 350\$, taxes et frais en sus.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

8. Service à la collectivité

8.1 Sport, loisirs et culture

8.1.1 Activité « Vernissage exposition de Daniel Kempa » le 23 mars 2013

149-04-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier la demande d'activité « Vernissage exposition de Daniel Kempa » du 23 mars dernier, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 100 \$.

ADOPTÉE

8.1.2 Activité « Fête des bénévoles » du 20 avril 2013

150-04-2013

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la fête des bénévoles du 20 avril prochain, la municipalité soulignera le 100^e anniversaire de madame Agathe Bélair;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Fête des bénévoles » du 20 avril 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 1 500 \$ et de recueillir 5\$ par personne provenant de la famille Bélair pour la contribution aux frais du repas.

ADOPTÉE

8.1.3 Camp de jour 2013

151-04-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de signer un contrat avec Le p'tit bonheur afin d'offrir un camp de jour pour une période de 8 semaines inscrits par les contribuables de Val-des-Lacs pour un montant de 105 \$ par enfants par semaine, la Municipalité assumant un montant de 455 \$ par semaine et dont copie est jointe en annexe de l'original des présentes. Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général étant autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

8.2 Sentiers pédestres/Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.4 Environnement

**SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013**

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.5 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.6 Bibliothèque

8.6.1 Commandites d'ordinateurs

152-04-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater madame Lise Tremblay afin de représenter la Municipalité dans le but d'obtenir une commandite pour les ordinateurs de la bibliothèque.

ADOPTÉE

8.7 Comité de la culture

153-04-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de collaborer au programme *Je pARTicipe* ayant pour objectif de réaliser une œuvre artistique collective qui devra laisser une trace visuelle permanente sur une des infrastructures municipales, dans un lieu public extérieur. L'œuvre est dirigée par un artiste et co-réalisée avec les citoyens.

ADOPTÉE

8.8 Publicité organisation événement

Cette rubrique est reportée.

Période de questions

Levée de l'assemblée

154-04-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 18 avril 2013 à 13h. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

SÉANCE ORDINAIRE
12 AVRIL 2013

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général